



OIC/48-CFM/2022/REPORT/FINAL

**Rapport de la 48^{ème} Session
du Conseil des Ministres des Affaires étrangères
(CMAE)**

**(Session des Partenariats pour l'Unité, la Justice
et le Développement)**

Islamabad, République Islamique du Pakistan

**22-23 Mars 2022
(19-20 Chaâbane 1443 H)**



Rapport de la 48^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (CMAE)

(Session des Partenariats pour l'Unité, la Justice et le Développement)

Tenue à Islamabad, République islamique du Pakistan

22-23 mars 2022

(19-20 Chaâbane 1443H)

1. À l'aimable invitation du Gouvernement de la République islamique du Pakistan, la 48^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (*Session des Partenariats pour l'Unité, la Justice et le Développement*), a tenu ses assises, à Islamabad, République islamique du Pakistan, les 22 et 23 mars 2022 (19-20 Chaâbane 1443 H).
2. La réunion a été ouverte par la récitation de versets du Saint Coran.
3. S.E. M. Hassoumi Massaoudou, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération de la République du Niger, Président de la 47^{ème} Session du CMAE, a ouvert les travaux. Il a adressé ses félicitations à la République Islamique du Pakistan pour avoir assumé la Présidence de la 48^{ème} Session du CMAE, ainsi que son appréciation du soutien assidu apporté par le Royaume d'Arabie saoudite, pays du siège de l'OCI et Président de la 14^{ème} Session de la Conférence Islamique au Sommet. Il a affirmé que le Niger a orienté ses efforts et ses actions, en tant que Président de la 47^{ème} Session du Conseil, vers la réalisation des objectifs de l'OCI et la promotion d'une action islamique commune, nonobstant les défis générés par la pandémie de la COVID-19.
4. La Réunion a ensuite approuvé la composition du Bureau de la Session comme suit :

- République Islamique du Pakistan		Président
- République du Yémen	}	Vice-Présidents
- République du Cameroun		
- État de Palestine		
- République du Niger		
5. Suite à l'annonce du bureau, le Ministre des Affaires étrangères de la République du Niger a remis la présidence à S.E. Makhdoom Shah Mahmood Qureshi, Ministre des Affaires étrangères de la République Islamique du Pakistan.
6. En assumant la présidence, le Ministre des Affaires étrangères du Pakistan a souhaité la bienvenue aux Ministres, délégations et autres invités participant au 48^{ème} CMAE, exprimant la fierté de son pays d'accueillir cette Session en 2022, qui marque le 75^{ème}

anniversaire de l'indépendance de la République islamique du Pakistan. Il a décrit l'OCI comme étant une passerelle, tant entre les nations musulmanes, qu'entre le monde islamique et la Communauté internationale. Il a déclaré que la promotion de la solidarité et de la coopération au sein de la Oummah musulmane constitue l'un des piliers fondamentaux de la politique étrangère du Pakistan, ajoutant qu'en tant que Président du CMAE de l'OCI en 2022, l'objectif primordial du Pakistan sera de consolider davantage ce rôle. Pour ce faire, l'accent sera mis sur les trois domaines spécifiques suivants à savoir: Le partenariat pour l'unité, en relevant conjointement les défis et les conflits au sein de la Oummah ; Unis pour la justice pour les droits des musulmans sous occupation et règlement des conflits avec les pays au-delà de la Oummah, y compris la lutte contre l'islamophobie envahissante à laquelle sont confrontés les musulmans dans les pays à majorité non musulmane ; et le partenariat pour le développement, en s'attaquant efficacement au triple défi de la COVID-19, du développement et du changement climatique.

7. Son Altesse Royale le Prince Faisal Bin Farhan Bin Abdullah Al-Saoud, Ministre des Affaires étrangères du Royaume d'Arabie Saoudite, a prononcé un discours au nom du Président de la 14^{ème} Conférence islamique au Sommet. Il a déclaré que le Royaume d'Arabie saoudite a toujours soutenu l'OCI et cru en son rôle dans la consolidation de la solidarité islamique et dans la protection des intérêts communs pour préserver les nobles valeurs de l'islam. En outre, et tout en insistant sur la centralité de la Cause palestinienne, il a lancé un appel en faveur d'un surcroît d'efforts pour soutenir les droits du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à l'établissement de son État indépendant. Il a également appelé à la relance du processus de paix. Il a formé le vœu de voir le peuple afghan contribuer à la construction de l'avenir de son pays par le dialogue, et a appelé à de nouvelles initiatives pour aider le peuple afghan à surmonter la situation tragique à laquelle il est confronté et rétablir la paix et la sécurité en Afghanistan. S'agissant de la crise au Yémen, le Ministre saoudien des Affaires étrangères a déclaré que l'escalade continue des groupes Houthis a traduit leur rejet du règlement politique, et que le Royaume d'Arabie saoudite a appelé à la mise en œuvre des Résolutions onusiennes pertinentes à l'effet de neutraliser l'impact des actions des groupes houthis et d'arrêter les livraisons d'armes au Yémen, qui représentent une menace réelle pour la région. À cet égard, le Royaume d'Arabie saoudite compte sur le rôle des pays islamiques pour exercer davantage de pression sur les Houthis afin qu'ils cessent de compromettre la sécurité maritime et, partant, atténuer les souffrances du peuple yéménite. Exprimant son soutien au peuple du Jammu-et-Cachemire, il a, en outre, réaffirmé l'appui aux efforts déployés par la Communauté internationale en faveur d'une solution juste et durable au différend.
8. S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire Général de l'OCI, a prononcé un discours dans lequel il a rendu un vibrant hommage à la République du Niger pour sa présidence de la 47^{ème} Session du CMAE, avant de féliciter la République islamique du Pakistan pour avoir assumé la présidence du 48^{ème} CMAE. Il a exprimé ses remerciements et sa gratitude au Gouvernement et au peuple de la République islamique du Pakistan pour avoir accueilli la 48^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères. Il a, également, renouvelé l'expression de sa profonde reconnaissance au Serviteur des Deux Saintes Mosquées et au Prince héritier du Royaume d'Arabie saoudite pour leur soutien indéfectible à l'OCI et à son Secrétariat Général Passant en revue les activités de l'Organisation depuis la tenue de

la 47^{ème} Session du CMAE, le Secrétaire Général a déclaré que la persistance des crimes et agressions israéliens contre le peuple palestinien, sa terre et les lieux saints, commandent de renforcer l'esprit de solidarité et d'action islamique commune. Le Secrétaire général a, en outre, souligné l'importance de préserver la cohésion de la Oummah grâce à une solidarité intra-OCI renforcée et à un dialogue constructif entre les États membres. Il a également mis l'accent sur les derniers développements liés à la Palestine, à la crise humanitaire en Afghanistan, à la situation au Jammu-et-Cachemire, au Sahel et au bassin du lac Tchad, en République centrafricaine, en Guinée et au Mozambique, ainsi que sur les efforts déployés par l'OCI en faveur du gain des défis inhérents à la paix et à la sécurité dans ces régions. M. Hissein Brahim Taha a fait le point sur les derniers développements survenus au Karabakh, au Yémen, en Libye, au Soudan, en Somalie, en Syrie, en Iraq, en Bosnie-Herzégovine et à Chypre. Aussi, a-t-il soulevé les questions de l'extrémisme violent et du terrorisme, de l'islamophobie, des crises humanitaires, des droits de l'homme et des conditions des communautés et des minorités musulmanes dans les États non membres de l'OCI, ainsi que le sort des musulmans Rohingyas au Myanmar, avant de briefer les Ministres sur l'affaire judiciaire en cours déposée près la Cour internationale de Justice (CIJ), dans le but de soulager les Rohingyas. Il a, d'autre part, passé en revue les actions entreprises par l'OCI en matière de promotion du dialogue interreligieux et d'autonomisation des femmes et des jeunes. Il a réitéré l'engagement de l'OCI à rehausser son profil, sur la scène mondiale, en tant que voix collective de la Oummah islamique.

9. Sur un autre plan, le Secrétaire général de l'OCI a informé le Conseil de sa récente tournée dans le bassin du lac Tchad et dans la région du Sahel, soulignant la nécessité d'intensifier les efforts pour parvenir à la paix et à la stabilité dans ces régions, appelant les États membres, les institutions de l'Organisation et les partenaires internationaux à prêter main forte à ces régions afin de les aider à relever les défis auxquels elles sont confrontées.
10. S.E. M. Brahim Taha a, d'autre part, indiqué que le Secrétariat général poursuit ses efforts avec les autorités compétentes saoudiennes en vue de diligenter le règlement des arriérés accumulés par certains États membres à l'Organisation. Il a rappelé que le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite s'était engagé à éponger ces arriérés, dans le cadre de ses efforts continus en faveur du soutien au Secrétariat général. Ces arriérés, a-t-il relevé ont gravement affecté le budget de l'Organisation au cours des dernières années et constituent désormais un réel obstacle à la réalisation des obligations en cours de l'Organisation, dont certaines revêtent un caractère urgent. Il a suggéré au Conseil d'envisager l'élaboration d'un plan d'investissement pour ces montants, en coopération avec le groupe de la BID.
11. Il a, en outre, affirmé que le Secrétariat général œuvrera sérieusement à traduire en actes les recommandations des 41^{ème} et 42^{ème} Sessions de l'OCF, en vue de promouvoir la performance financière et l'intégrité de l'Organisation.
12. En ce qui concerne la ratification par les États membres de la Charte de l'OCI (Version amendée de 2008), et des diverses Conventions et Traités adoptés par le Conseil des Ministres des Affaires étrangères, M. Hissein Brahim Taha a invité les États membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié ces instruments importants à se hâter de le faire.

13. Dans un message vidéo, et tout en notant les relations séculaires établies entre l'ONU et l'OCI, S.E. M. Antonio Guterres, Secrétaire Général des Nations unies a insisté sur la nécessité de mettre à jour le système de gouvernance mondiale, en tirant le meilleur parti des avantages comparatifs pour construire un monde plus sûr, plus résilient et plus inclusif, tel que préconisé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. S'exprimant au sujet des différents défis, allant de la guerre en Ukraine et ses ramifications mondiales, aux inégalités croissantes générées et à la prolifération des atteintes aux droits de l'homme, M. Guterres a souligné l'impératif qu'il y a à ce que tous partenaires s'unissent, à tous les niveaux, pour créer un avenir meilleur pour tous.
14. Prenant la parole au nom du groupe asiatique, S.E. M. Mukhtar Tileuberdi, Vice-Premier Ministre des Affaires étrangères du Kazakhstan a insisté sur la nécessité de préserver l'unité islamique et les valeurs communes, notamment à l'heure où le monde se trouve confronté à des défis cruciaux liés aux conflits et aux affrontements militaires, à l'intolérance religieuse et à la récession économique. Le Vice-Premier Ministre a informé l'auditoire des réformes introduites dans son pays qui visent la libéralisation politique, le pluralisme et l'ouverture, ainsi que la poursuite de l'amélioration du niveau de vie de l'ensemble des citoyens. Rappelant la demande émise par l'Organisation des États turques pour l'obtention du statut d'Observateur auprès de l'OCI, il a invité les États membres à appuyer cette demande. Se référant, par ailleurs, à l'élection présidentielle, tenue au Turkménistan, le 12 mars 2022, il a mentionné que, selon les observateurs internationaux, cette élection s'est déroulée dans un climat d'équité, de liberté et de concurrence loyale, et que S.E. M. Serdar Berdimuhamedow l'a remportée avec le soutien de 73% de l'électorat. Il a réitéré la position de principe de l'OCI sur le différend du Jammu-et-Cachemire qui s'aligne en faveur d'un règlement pacifique, conformément aux Résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité de l'ONU.
15. Intervenant au nom du Groupe arabe, S.E. Othman Jerandi, Ministre des Affaires étrangères, de la Migration et des Tunisiens à l'étranger, a noté que la tenue de la 48^{ème} Session du CMAE, sur le thème : « Des partenariats pour l'Unité, la Justice et le Développement », confirme la nécessité pour les pays islamiques, en tant que groupe, d'unir leurs efforts pour relever les défis posés par les changements rapides intervenus dans le monde et se focaliser sur la promotion de la paix et de la sécurité sur la scène internationale et, tout particulièrement, dans la région islamique et arabe. Il a, également, déclaré que le Groupe arabe a réitéré la nécessité de trouver un règlement politique à toutes les crises qui sévissent dans le monde musulman, de faire entendre sa voix et de défendre ses causes sur la scène internationale. Il a noté que le terrorisme et l'extrémisme violent sont l'ennemi commun qui déstabilise les pays islamiques, ce qui requiert davantage de vigilance, de même qu'une coordination et une coopération plus efficaces en vue d'adopter des mesures préventives et de nouvelles approches permettant de faire face au fléau de la criminalité organisée transfrontalière. Il a, en outre, souligné l'impératif qu'il y a à se doter des moyens de communication numériques modernes pour faire front à l'islamophobie, à la haine et à l'extrémisme, et à œuvrer ensemble à la promotion de la tolérance et de la coexistence pacifique. Il a également appelé au renforcement des relations économiques et commerciales ainsi que du tourisme et des investissements, de la coopération entre les secteurs privé et public et de l'innovation. Le Ministre des Affaires étrangères tunisien a,

en conclusion, insisté sur la nécessité de mettre en œuvre toutes les résolutions internationales relatives à la juste cause du Jammu-et-Cachemire.

16. S'exprimant au nom du Groupe africain des États membres de l'OCI, S.E. l'Ambassadeur Zubairu Dada, Ministre d'État aux Affaires étrangères de la République fédérale du Nigeria, s'est félicité du choix porté sur le thème de la Session et s'est déclaré confiant que cette 48^{ème} Session ferait justice et favoriserait le gain des défis communs et urgents, pour une relance rapide des États membres après la pandémie de la COVID-19. Il a, à cette occasion, évoqué les actes terroristes brutaux commis au Nigeria et dans le bassin du lac Tchad, et a souligné l'impératif d'une collaboration étroite et d'un partenariat solide entre les États membres de l'OCI pour venir à bout de cette menace. Il a également insisté sur la nécessité pour l'OCI de concentrer ses efforts sur la prévention des conflits, la médiation et la promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie, en exploitant les énormes ressources et potentialités des États membres. Saluant les initiatives des institutions de l'OCI, telles que le Groupe de la Banque Islamique de Développement, le Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement et le Fonds de Solidarité Islamique, dans divers projets dans les pays africains, il a appelé à la mobilisation de ressources supplémentaires à l'effet d'atteindre les capitaux cibles des différents Fonds et Programmes. Il a conclu ses propos en réaffirmant son appui à la cause cachemirienne.
17. De son côté, S.E. Dr. Muhammad Suleiman Al-Jasser, Président du Groupe de la Banque Islamique de Développement (BID) a appelé à des partenariats concrets pour privilégier le développement et les infrastructures vertes. Il a appelé les États membres et les Institutions de l'OCI à diligenter l'acheminement de leur aide vers l'Afghanistan par l'entremise du Fonds d'affectation spéciale humanitaire, créé récemment, et a félicité la République fédérale du Nigeria pour sa contribution d'un montant de 1 million de dollars américains.
18. S.E. M. Wang Yi, Conseiller d'État et Ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine s'est réjoui d'être le premier Ministre chinois des Affaires étrangères à s'adresser au CMAE de l'OCI. Il a souligné l'importance que revêt le partenariat solide de la Chine avec le monde musulman. M. Yi a mis en relief les convergences entre les civilisations islamique et chinoise et les valeurs communes qu'elles partagent. Il a rappelé la Résolution historique parrainée par l'Algérie, et soutenue par la majorité des pays islamiques, pour aider la Chine à devenir membre de l'ONU. Il a réitéré la position de soutien de son pays à la cause palestinienne et a informé le Conseil du soutien apporté par la Chine à 50 États membres de l'OCI, en leur fournissant 1,3 milliard de doses de vaccins contre la COVID-19 et d'équipements préventifs. En ce qui concerne la coopération et la collaboration entre la Chine et le Monde musulman, M. Yi a mentionné 600 mégaprojets administrés par le biais de 54 documents de coopération, signés entre les deux parties. Se référant, d'autre part, au soutien considérable fourni par les pays islamiques à la question du Jammu-et-Cachemire, il a réitéré l'appui de la Chine à la cause cachemirienne.
19. Pour sa part, S.E. M. Imran Khan, Premier ministre de la République islamique du Pakistan, s'est adressé par un discours liminaire à la Session. Il s'est félicité de la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations unies ayant institué le 15 mars de chaque année comme Journée internationale de lutte contre l'Islamophobie, attribuant cette

réalisation aux efforts des États membres de l'Organisation. Il a rappelé que les musulmans vivant dans les pays occidentaux continuaient de souffrir de préjugés à chaque fois qu'une attaque terroriste venait à se produire, ajoutant que « Personne ne devrait être accusé de terrorisme pour la seule raison qu'il appartient à une religion particulière. » D'autre part, et s'agissant de la situation en Palestine et au Cachemire, le Premier Ministre a fait observer que bien que le droit international soit du côté du peuple de la Palestine et du Cachemire, et que les Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies soutiennent le droit des Cachemiris à l'autodétermination, la Communauté internationale n'a jamais veillé à ce que ce droit soit accordé. Il a dénoncé, à cet égard, la révocation par l'Inde du statut spécial du Jammu et Cachemire occupé par l'Inde en août 2019.

20. Après la séance inaugurale, la 48^{ème} Session du CMAE a adopté son Ordre du jour et son Programme de travail, tels que finalisés par la réunion préparatoire des Hauts fonctionnaires (SOM), tenue à Djeddah, du 23 au 25 janvier 2022.
21. Par la suite, les Ministres et chefs de délégation ont prononcé des allocutions lors des séances plénières, dans lesquelles ils ont mis en évidence les divers défis auxquels le monde islamique est confronté. Ils ont insisté sur la nécessité de promouvoir la solidarité intra-OCI et l'action islamique commune pour surmonter tous ces défis.
22. Un Comité spécial a été établi pour délibérer sur les résolutions qui lui ont été renvoyées par la SOM et la CPF. Certaines nouvelles Résolutions et mises à jour techniques / amendements / modifications des textes finalisés par les réunions préparatoires ont également été examinés. Les conclusions des discussions du Comité spécial ont été les suivantes :
 - a. Le projet de Résolution sur la « Présentation d'un calendrier annuel des événements par le Secrétariat Général », proposé par la République de Turquie, a été recommandé pour adoption avec quelques modifications mineures.
 - b. Le projet de Résolution sur le « Renforcement de la mission de l'OCI à Kaboul et l'Établissement d'un Secrétariat affecté au service de l'Envoyé spécial pour l'Afghanistan » a été recommandé pour adoption avec quelques amendements. La réunion a rendu hommage au Royaume d'Arabie saoudite pour son engagement en faveur du soutien financier à la mission de l'Envoyé spécial du Secrétaire Général pour l'Afghanistan, durant l'année 2022.
 - c. La République de Turquie a décidé de retirer son projet de Résolution sur « La révision du Barème des contributions mandataires des États membres de l'OCI ».
 - d. Le Comité a convenu de maintenir le budget du Secrétariat Général, de ses Organes subsidiaires et de la CPIDH au même niveau de l'année écoulée. Dans le même temps, il n'a recommandé l'adoption d'aucune résolution sur les questions d'ordre budgétaire ou liées au CPF, y compris celles déposées par le Secrétariat général et la République du Cameroun.

- e. Le projet de Résolution sur « La mise en œuvre du règlement de l'OCI régissant les voyages des fonctionnaires de l'OCI en missions officielles », présenté par la République de Turquie, a été révisé et adopté. Par cette résolution, le Secrétariat Général de l'OCI a été invité à mener une étude à soumettre au Groupe d'experts intergouvernementaux (GEI), et à aligner les droits du personnel à celles en vigueur dans les autres organisations internationales.
- f. Le projet de Résolution n°5/48-POL sur « La Situation en Syrie » a été adopté avec certaines modifications.
- g. Le projet de Résolution n°6/48-POL sur « La situation en Libye » n'a pas été adopté.
- h. Le projet de Résolution n°19/48-POL sur « La situation à Chypre » a été adopté avec des réserves de l'Égypte, du Liban, de l'Arabie Saoudite, de l'Ouganda et de l'Etat des Émirats Arabes Unis.
- i. Le projet de Résolution n°30/48-POL sur la « Réforme de l'Organisation des Nations unies et l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité des Nations unies » a été adopté en y introduisant des modifications mineures.
- j. Le projet de Résolution n°71/48-POL sur la Commémoration du 75^{ème} anniversaire du Pakistan a été adopté.
- k. Le projet de Résolution n°60/48-POL sur « La paix et la sécurité en Asie du Sud » a été adopté avec une réserve émise par les Maldives. La délégation de la République des Maldives a indiqué qu'elle n'a pas eu assez de temps pour consulter sa Capitale.
- l. Le projet de Résolution sur l'octroi du « Statut d'observateur à l'Organisation des États turques », présenté par la République du Kazakhstan, n'a pas été recommandé pour adoption. Au cours des discussions, certaines délégations ont estimé que toutes les demandes émises pour l'obtention du statut d'observateur devraient être examinées en bloc, tandis que d'autres ont proposé leur examen au cas par cas. La délégation du Kazakhstan a, toutefois, rappelé que : « le paragraphe 57 du Communiqué Final de la 14^{ème} Conférence islamique au Sommet, tenue en 2019 à La Mecque, demande au Secrétariat général de l'OCI de préparer des propositions concrètes sur la question de l'octroi du Statut d'observateur à l'Organisation des États turques, aux autres organisations internationales et aux États de l'OCI, jusqu'au prochain Conseil des Ministres des Affaires étrangères, qui seront adoptées lors du prochain CMAE ».
- m. Le projet de Résolution du Secrétariat général sur l' « Approbation de la nomination du Dr. Nassirou Bako Arifari, en qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire Général pour l'Afrique », a été recommandé pour adoption.

- n. Le projet de Résolution n°9/48-LO sur « La création d'un Groupe de l'OCI dans les États non membres et les Organisations Internationales/Régionales » n'a pas été recommandé pour adoption. La réunion a convenu de reporter la discussion sur ce projet de résolution et de le conserver dans l'ordre du jour de la prochaine Session du Conseil.
- o. Le projet de Résolution n°2/48-MM sur « La question des musulmans dans le Sud des Philippines » a été recommandé pour adoption.
- p. Le projet de Résolution n°3/48-MM sur la situation de la « Minorité Musulmane turque en Thrace occidentale et de la Population musulmane du Dodécane » a été recommandé pour adoption avec des réserves émises par le Royaume d'Arabie saoudite, l'Etat des Emirats arabes unis, l'Egypte, l'Ouganda, le Liban, le Bahreïn et l'Irak.
- q. Après des délibérations approfondies, la République de Turquie a accepté de retirer ses propositions se rapportant au projet de Résolution n°4/48-CULT sur le Comité de la famille de l'OCI et au projet de Résolution n°7/48-CULT sur les Organes subsidiaires (Partie relative au Forum de la Jeunesse de la Coopération Islamique (FJCI).
- r. Le paragraphe supplémentaire proposé par la République populaire du Bangladesh dans le projet de Résolution n°4/48-MM sur la « Situation de la Communauté musulmane Rohingya au Myanmar » a été recommandé pour adoption.
- s. Les mises à jour proposées par la République de Somalie dans les projets de résolution n°1/48-POL, 2/48-POL et 3/48-POL n'ont pas pu être recommandées pour adoption.
- t. Le texte proposé par la République du Liban pour le projet de Résolution n°5/48-PAL a été recommandé pour adoption.
- u. Le nouveau texte proposé par la République de Turquie pour le projet de Résolution n°20/48-POL sur « La Situation en Bosnie-Herzégovine » n'a pas été recommandé pour adoption. Cependant, certaines modifications du texte déposé et finalisé lors de la Réunion préparatoire des hauts fonctionnaires ont été approuvées pour adoption.
- v. La formulation proposée par la République islamique d'Iran pour l'un des paragraphes du préambule du projet de Résolution n°4/48-POL, intitulé « Initiatives régionales d'appui à l'Afghanistan » a été recommandée pour adoption.
- w. Un paragraphe supplémentaire du projet de Résolution n°14/48-POL sur « La solidarité avec le Yémen et le soutien à la légitimité constitutionnelle » a été recommandé pour adoption.

23. Le CMAE a délibéré sur les questions inscrites à son ordre du jour et adopté plus de 140 Résolutions se rapportant à divers domaines, y compris la Cause de la Palestine et d'Al-Qods Al-Charif ; les Affaires politiques ; les questions organiques et générales ; les Affaires juridiques ; les Conditions des minorités et communautés musulmanes dans les pays non membres de l'OCI ; l'Information ; les Affaires administratives et financières ; les Affaires humanitaires ; les Affaires économiques ; la Science et la Technologie ; la Technologie de l'Information ; et les Affaires culturelles, sociales et familiales, telles que finalisées par les trois réunions préparatoires, qui ont eu lieu à Djeddah, et la réunion du Comité spécial, tenue à Islamabad. La « Déclaration d'Islamabad » a été présentée par le Président.
24. S'agissant de la Résolution n°5/48-POL sur « La Situation en Syrie », le Liban a réaffirmé sa position qui consiste à se dissocier des conflits internes ayant pour théâtre des pays frères. Il a également émis des réserves sur la Résolution n°10/48-POL sur « l'Élimination des conséquences de l'agression de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan », la Résolution n°18/48-POL sur « La Situation au Kosovo » et la Résolution n°48/48-POL sur « La solidarité avec les victimes du massacre de Khojaly de 1992 » ainsi que sur l'expression « y compris le Hezbollah libanais » dans le paragraphe 6 de la Résolution n°45/48-POL sur « L'attaque contre l'Ambassade du Royaume d'Arabie saoudite à Téhéran et son consulat à Machhad ».
25. Pour ce qui est du projet de résolution n°1/48-PAL sur la Cause palestinienne : la délégation de la République islamique d'Iran a formulé une réserve soulignant qu'elle ne doit en aucun cas être interprétée explicitement ou implicitement comme une reconnaissance du régime sioniste ou un quelconque soutien à la normalisation des relations avec ce régime illégitime et factice. La République islamique d'Iran a déclaré fermement que tout mouvement vers la reconnaissance du régime sioniste et la normalisation des relations avec ce régime constituera un pas vers l'atteinte à la cause de la Palestine.
26. Concernant la Résolution n°45/48-POL sur « L'attaque contre l'Ambassade du Royaume d'Arabie saoudite à Téhéran et le Consulat à Machhad », la délégation de la République islamique d'Iran a souligné que le texte original de la Résolution a été adopté au Sommet de La Mecque en l'absence de la délégation iranienne. L'Iran a exprimé sa ferme objection à la Résolution en tant que texte déséquilibré et unilatéral, et l'a rejeté catégoriquement.
27. La délégation de la République islamique d'Iran a rejeté le texte de la Résolution n°14/48-POL sur « La solidarité avec le Yémen ». L'Iran a argué que la Résolution ne reflétait pas objectivement la situation sur le terrain au Yémen et a également estimé qu'elle « doit être réexaminée en profondeur et de manière sérieuse, en raison du caractère mensongère de nombre de ses paragraphes ».
28. En marge de la 48^{ème} Session du CMAE, trois réunions ont eu lieu le 22 mars 2022.

Réunions des Groupes de Contact :

29. Lors de la réunion du Comité ministériel ad hoc de l'OCI sur la reddition de comptes pour les violations des droits de l'homme au préjudice des Rohingyas, le Secrétaire général de l'OCI a souligné que le réunion dudit Comité intervient à un moment critique au milieu d'importants développements liés à la plainte contre le Myanmar déposée devant la Cour internationale de Justice. Il a appelé à mobiliser les efforts collectifs de l'OCI et à établir une feuille de route concernant la marche à suivre pour rendre justice aux Rohingyas et parvenir à une solution juste, définitive et durable à leur sort. La réunion a salué le rôle important de la Gambie, en tant que président du Comité, dans la conduite des démarches de l'OCI sur la scène internationale pour garantir que le Myanmar soit amené à répondre de la responsabilité des atrocités commises contre les musulmans Rohingyas. La réunion a également salué et félicité la République populaire du Bangladesh pour avoir accueilli et hébergé sur son sol plus de 1,2 million de réfugiés Rohingyas. La réunion a exprimé sa gratitude à la République de Turquie et à la République populaire du Bangladesh pour avoir promis chacune une contribution supplémentaire d'un montant de 200.000 dollars américains pour couvrir les frais juridiques de l'affaire. Les membres du Comité ont examiné et adopté le projet de rapport de la réunion.
30. Au cours de la réunion du Groupe de contact de l'OCI sur les musulmans d'Europe, le Secrétaire général de l'OCI a exprimé les préoccupations de l'OCI concernant la montée du sentiment antimusulman dans certains pays européens et a appelé à de nouveaux efforts pour engager un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes concernées afin de promouvoir l'harmonie interculturelle, la compréhension mutuelle, la tolérance et le respect. La réunion a passé en revue la situation globale des musulmans en Europe et une série de recommandations ont été envisagées pour faire face à la montée de l'islamophobie et de la rhétorique antimusulmans. La Réunion a souligné la nécessité de sensibiliser le monde au danger de l'islamophobie, de travailler en étroite collaboration avec les pays européens quant à la promotion du dialogue et de l'engagement, d'atteindre les communautés musulmanes et de renforcer le dialogue interreligieux et interculturel au niveau mondial. Les membres du Groupe de contact ont examiné et adopté le projet de rapport de leur réunion.
31. A l'occasion de la Réunion du Groupe de contact de l'OCI sur le Jammu-et-Cachemire, tenue en marge du CMAE, le Secrétaire général de l'OCI, en sa qualité de Président du Groupe, a assuré que le Secrétariat général ne ménagerait aucun effort en vue de faire entendre sa voix solidaire avec le peuple du Jammu-et-Cachemire et de souligner l'importance du dialogue pour un règlement pacifique du différend de longue date. Tout en exprimant leur soutien constant au peuple du Jammu-et-Cachemire et à son droit à l'autodétermination, les membres du Groupe de contact ont réitéré leur appel en faveur d'un règlement pacifique du différend conformément aux Résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. Le Groupe de contact a publié un Communiqué sur les derniers développements survenus au Jammu-et-Cachemire et recommandé qu'il fasse partie des documents de la 48^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères. Ledit Communiqué comprend également un Plan d'action sur le Jammu-et-Cachemire.

Session de Brainstorming :

32. Une session ministérielle de brainstorming intitulée : « Le Rôle du Monde islamique dans le renforcement de la Paix, de la Justice et de l'Harmonie », s'est tenue lors de la Session, le 23 mars 2022. Dans ses remarques liminaires, le Ministre des Affaires étrangères de la République islamique du Pakistan, en tant que Président de la 48^{ème} Session du CMAE, a déclaré que le thème de la Session de brainstorming a été inspirée de la Charte de l'OCI, fondée sur la promotion de la justice, des droits de l'homme et du respect mutuel pour atteindre la paix, la sécurité et l'harmonie mondiales, ainsi que sur les valeurs islamiques de compassion, de tolérance et de compréhension mutuelle. Étant donné que l'ordre mondial s'est embrasé et au vu des défis sérieux liés à la situation humanitaire et sécuritaire mondiale, l'OCI en tant que deuxième organisation internationale au monde est bien positionnée pour s'engager collectivement dans cet embrasement, en protégeant les intérêts communs de la Oummah islamique, a déclaré le Ministre des Affaires étrangères.
33. Le Président du CMAE a présenté, à cet égard, six propositions : (i) Pour convertir les « ambitions collectives » en actions concrètes, l'OCI doit améliorer les mécanismes de mise en œuvre de ses Résolutions et renforcer son Secrétariat général; (ii) Les États membres doivent renforcer la convergence sur toutes les questions d'intérêt, en s'investissant davantage dans la mise en place de mécanismes et le développement d'instruments propres à promouvoir la paix et la résolution des conflits, à la fois dans le monde islamique et ailleurs ; (iii) La coopération au sein des États membres doit être renforcée dans les domaines économique, commerciale, scientifique et technologique, avec de plus grands échanges entre les peuples et des échanges touristiques et culturels intra-OCI ; (iv) La nomination d'un Envoyé spécial du Secrétaire Général sur l'Islamophobie, tout en tenant compte de la proclamation par les Nations unies de la date du 15 mars de chaque année comme Journée internationale de lutte contre l'Islamophobie, pour relever les divers défis, tels que les discours de haine, la discrimination et les violations des droits de l'homme ; (v) La promotion d'un message authentique de l'Islam et l'amélioration des récits sur la lutte contre le terrorisme et la radicalisation afin de protéger les jeunes contre les idéologies nuisibles, et le renforcement du dialogue interconfessionnel et intercivilisationnel ; (vi) La défense de la justice dans le monde entier et, tout particulièrement des questions liées à la Oummah musulmane, que ce soit en Palestine, au Cachemire, au Myanmar ou ailleurs.
34. Dans son allocution, et se référant aux dispositions de la Charte de l'OCI relatives à la promotion des nobles valeurs islamiques de paix, de compassion, de tolérance, d'équité, de justice et de dignité humaine, le Secrétaire Général a mis l'accent sur la promotion de « relations interétatiques basées sur la justice, le respect mutuel et le bon voisinage afin d'assurer la paix, la sécurité et l'harmonie mondiales. Il a ajouté que ces aspirations ont également été suivies lors des Sommets islamiques successifs et des Sessions du Conseil des Ministres des Affaires étrangères. Il a également décrit l'architecture de paix et de sécurité de l'OCI qui s'appuie sur plusieurs instruments et mécanismes pour le règlement pacifique des différends ainsi que sur les activités de soutien à la médiation, tel que stipulé dans la Charte de l'OCI. En outre, le Secrétaire Général a noté que le Programme d'action OCI-2025 a défini les objectifs stratégiques de l'architecture de paix et de sécurité, soulignant la nécessité de renforcer le rôle de l'Organisation en matière de règlement pacifique des différends, de prévention des conflits par la diplomatie préventive, de

promotion du dialogue et de la médiation, parmi ses objectifs. Il a également souligné l'importance du suivi diligent de ces initiatives afin de parvenir à la paix, à la justice et à l'harmonie entre les États membres et du rôle de l'OCI dans la promotion de ces valeurs à travers le monde.

35. Au cours du débat, et tout en se félicitant de la session de brainstorming organisée sur un sujet opportun, les Ministres des Affaires étrangères ont souligné l'importance de l'unité de la Oummah musulmane à l'heure où elle se trouve confrontée à d'innombrables défis en termes de paix, de sécurité et de justice. Ils ont noté que le monde était menacé de plus en plus d'actions unilatérales et de deux poids, deux mesures, dans la mise en œuvre d'interprétations polarisées de l'État de droit. Les orateurs ont affirmé que le monde islamique était en mesure de contribuer à la paix et à la sécurité mondiales, en renforçant le rôle de l'OCI et en diffusant le message authentique de l'Islam qui repose sur le gain de l'ensemble des défis posés par des moyens pacifiques et cordiaux.
36. Les Ministres ont souligné l'impératif qu'il y a à adhérer aux principes et objectifs énoncés dans les Chartes de l'ONU et de l'OCI, ainsi qu'à promouvoir le multilatéralisme, si le monde veut parvenir à la paix, à la sécurité et à l'harmonie. Plusieurs orateurs ont insisté sur la nécessité d'œuvrer de concert en vue d'une action unifiée pour des règlements globaux sur l'ensemble des conflits qui sévissent dans la zone géographique de l'OCI, y compris la question de la Palestine et le différend du Jammu-et-Cachemire. À cet égard, le rôle de premier ordre l'OCI en termes de médiation et de règlement pacifique des différends a été souligné par les Ministres. Le débat a également porté sur l'importance de la promotion du dialogue interreligieux et interculturel, ainsi que de la tolérance et de la coexistence en tant que valeurs fondamentales de l'Islam.
37. Un rapport d'étape a été présenté à la Session, en coordination avec le Groupe de la Banque islamique de Développement, sur la mise en œuvre de la Résolution adoptée par la 17^{ème} Session extraordinaire du CMAE sur « La Situation humanitaire en Afghanistan ».
38. Le CMAE s'est félicité de l'offre généreuse faite par la République islamique de Mauritanie d'accueillir la 49^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères en 2023.
39. Le CMAE s'est également félicité de l'offre de la République du Cameroun d'accueillir la 50^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, ainsi que de celle de la République de Turquie d'en abriter la 51^{ème} Session.
40. Les membres des délégations participantes ont également assisté, en tant qu'invités spéciaux, à la parade militaire marquant la célébration de la Journée nationale du Pakistan, le 23 mars 2022.
41. Au nom de tous les participants, S.E. M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'OCI, a adressé un message de reconnaissance à S.E. Dr. Arif Alvi, Président de la République islamique du Pakistan, pour l'accueil du 48^{ème} CMAE par son pays et pour les excellentes

dispositions prises et la généreuse hospitalité offerte aux délégués, qui ont contribué de manière significative au succès de cette 48^{ème} session.

42. Etant donné que la Session a coïncidé avec la commémoration du 75^{ème} anniversaire de l'indépendance du Pakistan, les participants ont tenu à féliciter le Gouvernement et le peuple pakistanais en ce jour festif.

Islamabad, 23 mars 2022

NJD-23052022